



3 Grand'Rue
86320 PERSAC

☎ 05 49 48 47 15
Fax 05 49 48 44 93
Mail contact@persac.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ⇒ 20232711-04

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2023

Le VINGT-SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS à 20h00, le conseil municipal de la commune de PERSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Régis SIROT, maire.

- ▷ Nombre de conseillers municipaux en exercice : **15**
- ▷ Date de convocation du conseil municipal : **21 novembre 2023**

Étaient présents :

Gabrielle **MIRASSOU**, Eliane **NUSSBAUMER**, Audrey **TULEAU**, Serge **BEGOIN**, Marc **BOUQUET**, Brice de **BEAUMONT**, Guy **DEGREEF**, Gontrand **DELASSUS**, Sylvain **GILORY**, Mickaël **GUERRAUD**, Régis **SIROT**, Vincent **SUAUDEAU**

Excusés : Angéline **CERISIER**, Julien **SOLNAIS**, Cédric **BELLONCLE**

Gabrielle **MIRASSOU** a été désignée secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Règlement d'utilisation et tarif de location des tentes de plein air 2024

Le Maire rappelle que la commune est propriétaire de deux tentes de plein-air de marque « TRIGANO » :

- une tente de plein-air 8 x 5 m
- une tente de plein-air 12 x 5 m

REGLEMENT

- le montage sera réalisé sous la responsabilité d'un agent de la commune qui possède un guide technique d'assemblage et le registre de sécurité.
- Il sera aidé de 3 ou 5 personnes, selon la tente réservée, mises à la disposition par le demandeur.
- Le démontage sera réalisé selon les mêmes modalités que le montage.

⇒ Assurance

Le demandeur doit remettre une attestation d'assurance responsabilité civile avant chaque location.
La mairie possède une attestation de conformité.

⇒ Location

La location sera disponible aux associations persacoises, aux communes de la Communauté de Communes Vienne Gartempe et aux particuliers persacois.

La location de deux jours inclut le montage la veille du 1^{er} jour et le démontage le lendemain du 2^{ème} jour.

Le forfait à la semaine ira du **vendredi** au **vendredi suivant** sous réserve des disponibilités des employés communaux et du matériel.
Pour les particuliers « Persacois » la location sera limitée dans le temps à des périodes d'une semaine maximum.

AR Prefecture

086-218601904-20231127-20232711_04-DE
Reçu le 04/12/2023

⇒ **Tarif location**

Les associations persacoises bénéficieront de locations gratuites dès lors qu'il s'agira d'une animation dans la commune.

LOCATION TENTES PLEIN AIR DEUX JOURS (Montage / Démontage)	PARTICULIERS PERSACOIS	MAIRIES CCVG
8 m x 5 m	80,00	120,00
12 m x 5 m	120,00	160,00
Les deux	150,00	225,00
En sus Forfait semaine	10,00	10,00

⇒ **Caution**

(Quel que soit le demandeur)

8 m x 5 m	1.000 €
12 m x 5 m	1.000 €
Les deux	2.000 €

Les tarifs s'appliqueront à compter du 1er janvier 2024.

Après en avoir délibéré, accord du conseil municipal, à l'unanimité.

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En mairie, le 27 novembre 2023.

Le Maire, Régis SIROT.



AR Prefecture

086-218601904-20231127-20232711_04-DE
Reçu le 04/12/2023